

Donneur d'ordre

Objectif

Comprendre le rôle et les missions d'un donneur d'ordre afin de connaître ses obligations réglementaires.

Réglementation

Articles L.8222-1 et D.8222-5 du Code du travail
Article L.8222-5 du Code du travail
Article L.8222-2 du Code du travail

Public

Chargé de travaux, donneurs d'ordres, animateur sécurité.

Prérequis

Aucun.

Durée

7 heures (1 jour)

Groupe

08 participants maximum.

Date

INTRA : A la demande.

Lieu

Intra-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTRA : Nous consulter

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Donneur d'ordre

Programme

Le cadre réglementaire

- Aperçu et rappel des textes de lois relatifs au cadre juridique (responsabilités civiles et pénales), étude de cas de jurisprudence
- Opération d'entreprises extérieures
- Opérations de chargement et de déchargement
- Opération de BTP et génie civil

Les principes généraux de prévention

- Présentation des 9 principes généraux inscrits dans le Code du travail (article L.4121-2)

Mission et rôle du donneur d'ordre

- Analyse de risque
- Rédaction du plan de prévention et permis de travail
- Réaliser une inspection préalable
- Notion de co-activité
- Approche et transmission des consignes de sécurité du site
- Suivi et contrôle de la réalisation des travaux
- Notions d'activités à risques :
 - ⇒ Travaux en hauteur,
 - ⇒ Travaux par point chaud,
 - ⇒ Travaux électrique,
 - ⇒ Travaux avec des moyens de levage et/ou de manutention,
 - ⇒ etc...

Modalité d'évaluation/validation

Évaluation finale par test QCM.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé niveau 1, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE Auvergne, Rhône-Alpes.

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Clé USB « Donneur d'ordre » remis à chaque candidat.

Les + de SECOURISK

- Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé niveau 1, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE Auvergne, Rhône-Alpes.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).